



# MEETING NATIONAL DE COURSES

## STADE OLYMPIQUE DE LA PONTAISE – LAUSANNE

### 27 JUILLET 2024 – DIRECTIVES TECHNIQUES

#### LE PLUS IMPORTANT EN BREF

- ⇒ Faire une croix au « Confirmation Board » sur chacune des listes de discipline auxquelles on participe, au plus tard 60 minutes avant l'épreuve (90' pour la perche). Pas de coche = Pas de start (voir point 4).
- ⇒ Toutes les directives sont valables pour l'ensemble de la compétition, prière de les lire dans leur intégralité.
- ⇒ L'utilisation d'écouteur est interdite sur l'emplacement des compétitions (voir point 8)

#### 1. ACCES AU STADE | PARKING

##### Stade olympique de la Pontaise

###### Adresse

Route des Plaines-du-Loup 7, 1018 Lausanne

###### En transports publics

Depuis la gare de Lausanne, prendre le bus n°1 jusqu'à l'arrêt Stade Olympique.

###### En voiture

Prendre la sortie d'autoroute « Lausanne-Blécherette ». Suivre le panneau Stade Olympique.

###### Parking

Des places sont disponibles autour du stade. Si complet, possibilité de se stationner sur le parking P+R du Vélodrome (300 m en direction de l'autoroute).

#### 2. VESTIAIRES

Vestiaires/douches à disposition dans la tribune sud du stade.

#### 3. DOSSARDS | LICENCES

La remise des dossards se trouve sur la plateforme en haut des gradins, (voir plan annexé). **Le retrait des dossards peuvent se faire dès 14h15.**

#### 4. « CONFIRMATION BOARD » : APPEL / CONFIRMATION DE PARTICIPATION

Le « Confirmation Board » se trouve sur la plateforme en haut des gradins, au même endroit que la remise des dossards (voir plan). Tous les participant(e)s ou (leur représentant) devront s'y présenter au plus tard **60 minutes** avant le début de la compétition de leur discipline pour y faire une croix sur chacune des listes de discipline sur lesquelles ils figurent. Dans le cas contraire, l'athlète se verra évincé de la discipline et la finance d'inscription non remboursée.

#### 5. ECHAUFFEMENT

L'échauffement pour les courses est autorisé uniquement sur le stade d'échauffement annexe de 200m (voir plan).

#### 6. PERSONNES AUTORISEES SUR LES EMPLACEMENTS

Sur les emplacements de compétitions il ne sera toléré ni entraîneurs, ni accompagnants ou autres représentants des clubs. **Le non-respect de cette directive pourra entraîner la disqualification de l'athlète.**

#### 7. PRESCRIPTION POUR LA TENUE

Les concurrent(e)s doivent disputer les compétitions avec la tenue officielle de leur club. Si un club ne possède pas de tenue officielle ou que celle-ci n'est pas utilisable pour des raisons

diverses, les concurrent(e)s doivent porter une tenue neutre et sans inscription. Cette prescription est également valable pour la cérémonie protocolaire.

**Précision importante pour tous/toutes les athlètes**

**Règle : TR 6.3.2**

**La possession ou l'utilisation de caméscopes, magnétophones, radios, lecteurs cassettes ou CD, MP3, téléphones portables ou tout appareil similaire dans la zone de compétition est interdite.**

**8. CANTINE**

Une cantine sera à disposition du côté Sud du stade.

**9. CONTROLE ANTI-DOPAGE**

Au cours de cette compétition, des contrôles peuvent être effectués.

**10. SAMARITAINS**

Un poste de samaritains se trouve sur l'emplacement de la compétition.

**11. ASSURANCES**

L'assurance couvrant les accidents, vols etc... sont l'affaire des participants(e)s. L'organisateur décline toute responsabilité.

**12. INFORMATIONS**

Lausanne-Sports Athlétisme  
[www.ls-athletisme.ch/meetingcourses](http://www.ls-athletisme.ch/meetingcourses)

Davy DESGALIER  
Vice-Président | Secrétaire général  
[davy.desgalier@ls-athletisme.ch](mailto:davy.desgalier@ls-athletisme.ch)